

ABAISSEMENT ou **ABATEMENT**, *sub. in. en terme de Blason*, est quelque chose d'ajouté à l'écu, pour en diminuer la valeur & la dignité, en conséquence d'une action deshonorante ou tache infamante dont est flétrie la personne qui le porte. *Voyez ARME.*

Les auteurs ne conviennent pas tous qu'il y ait effectivement dans le blason de véritables *abattements*. Cependant Leigls & Guillaume les supposant réels, en rapportent plusieurs sortes.

Les *abattements*, selon le dernier de ces deux auteurs, se font ou par reversion ou par diminution.

La reversion se fait en tournant l'écu le haut en bas, ou en enfermant dans le premier écusson un second écusson renversé.

La diminution, en dégradant une partie par l'addition d'une tache ou d'une marque de diminution, comme une barre, un point dextre, un point champagne, un point plaine, une pointe fenestre, & un I gouffet. *Voyez* chacun de ces mots à son article.

Il faut ajouter qu'en ce cas ces marques doivent être de couleur brune ou tannée; autrement, au lieu d'être des marques de diminution, c'en seroit d'honneur. *Voyez TANNÉ, BRUN.*

L'auteur de la dernière édition de Guillin rejette tout-à-fait ces prétendus *abattements* comme des chimères: il soutient qu'il n'y en a pas un seul exemple, & qu'une pareille supposition implique contradiction; que les armes étant des marques de noblesse & d'honneur, *insignia nobilitatis, & honoris*, on n'y sauroit mêler aucune marque infamante, sans qu'elles cessent d'être des armes; que ce seroit plutôt des témoignages toujours subsistans du deshonneur de celui qui les porteroit, & que par conséquent on ne demanderoit pas mieux que de supprimer. Il ajoute que comme l'honneur qu'on tient de ses ancêtres ne peut souffrir aucune diminution, il faut dire la même chose des marques qui servent à en conserver la mémoire; qu'il les faut laisser sans altération, ou les supprimer tout-à-fait, comme on fait dans le cas du crime de lèse-majesté, auquel cas on renverse totalement l'écu pour marque d'une entière dégradation.

Cependant Colombines & d'autres rapportent quelques exemples contraires à ce sentiment. Mais ces exemples servent seulement de monumens du ressentiment de quelques Princes pour des offenses commises en leur présence, mais ne peuvent pas être tirées à conséquence pour établir un usage ou une pratique constante, & peuvent encore moins autoriser des officiers inférieurs, comme des Hérauts d'armes, à tenir par leurs mains des empreintes de ces armures infamantes.

En un mot les armes étant plutôt les titres de ceux qui n'existent plus que de ceux qui existent, il semble qu'on ne les peut ni diminuer ni abaisser: ce seroit autant flétrir l'ancêtre que son descendant; il ne peut donc avoir lieu que par rapport à des armes récemment accordées. S'il arrive que celui qui les a obtenues vive encore, & démente ses premières actions par celles qui les suivent, l'abaissement se fera par la suppression de quelques caractères honorans, mais non par l'introduction de signes diffamans. (Y)

ABAISSEUR *une équation*, terme d'Algebre. *Voyez* **ABAISSEMENT**.

ABAISSEUR est aussi un terme de Géométrie. *Abaisser* une perpendiculaire d'un point donné hors d'une ligne, c'est tirer de ce point une perpendiculaire sur la ligne. *Voyez* **LIGNE** & **PERPENDICULAIRE**. (O)

ABAISSEUR, c'est couper, tailler une branche près de la tige d'un arbre. Si on *abaissoit* entièrement un étage de branches, cela s'appelleroit alors *ravaler*. *Voyez* **RAVALER**. (K)

ABAISSEUR, c'est, *en terme de Fauconnerie*, ôter quelque chose de la portion du manger de l'oiseau, pour le rendre plus léger & plus avide à la proie.

ABAISSEUR, marqué parmi les *Pâtissiers*, la façon qu'on donne à la pâte avec un rouleau de bois qui l'applatit, & la rend aussi mince que l'on veut, soit qu'on la destine à être le fond d'un pâté, ou le dessus d'une tourte grasse.

ABAISSEUR, *f. m. pris adj. en Anatomie*, est le nom qu'on a donné à différens muscles, dont l'action consiste à abaisser ou à porter en bas les parties auxquelles ils sont attachés. *Voyez* **MUSCLE**.

ABAISSEUR de la *levre supérieure*, est un muscle qu'on appelle aussi *constricteur des ailes du nez* ou *petit incisif*. *Voyez* **INCISIF**.

ABAISSEUR propre de la *levre inférieure* ou le *quatrième*, est un muscle placé entre les *abaisseurs* communs des levres sur la partie appellée le *menton*. *Voyez* **MENTON**.

ABAISSEUR de la *machoire inférieure*. *Voyez* **DIGASTRIQUE**.

ABAISSEUR de l'*œil*, est un des quatre muscles de l'œil qui le met en bas. *Voyez* **OËIL** & **DROIT**.

* **ABAISSEUR** des *sourcils*, empêche les ordures d'entrer dans l'œil, & lui fournit une défense contre la lumière trop vive, lorsque par la contraction de ce muscle, les sourcils s'approchent de la paupière inférieure, & en même tems l'un de l'autre.

ABAISSEUR de la *paupière inférieure*; ils servent à ouvrir l'œil. (L)

ABALIENATION, *f. f. dans le droit Romain*, signifie une sorte d'aliénation par laquelle les effets qu'on nommoit *res mancipi*, étoient transférés à des personnes en droit de les acquérir, ou par une formule qu'on appelloit *traditio nexu*, ou par une renonciation qu'on faisoit en présence de la Cour. *Voyez* **ALIÉNATION**.

Ce mot est composé de *ab*, & *alienare*, aliéner. Les effets qu'on nomme ici *res mancipi*, & qui étoient l'objet de l'*abalienation*, étoient les bestiaux, les esclaves, les terres, & autres possessions dans l'enceinte des territoires de l'Italie. Les personnes en droit de les acquérir étoient les citoyens Romains, les Latins, & quelques étrangers à qui on permettoit spécialement ce commerce. La transaction se faisoit, ou avec la cérémonie des poids, & l'argent à la main, ou bien par un désistement en présence d'un Magistrat. (H)

* **ABANA**, rivière de Syrie qui se jette dans la mer de ce nom, après avoir arrosé les murs de Damas du côté du midi, ce qui l'a fait appeler dans l'écriture *rivière de Damas*.

ABANDONNE, *adj. en Droit*, se dit de biens auxquels le propriétaire a renoncé sciemment & volontairement, & qu'il ne compte plus au nombre de ses effets.

On appelle aussi *abandonnées*, les terres dont la mer s'est retirée, qu'elle a laissées à sec, & qu'on peut faire valoir.

ABANDONNE au bras *séculier*, c'est-à-dire livré par les juges ecclésiastiques à la justice séculière, pour y être condamné à des peines afflictives que les Tribunaux ecclésiastiques ne sauroient infliger. (H)

ABANDONNE, *adj. épithete* que donnent les chasseurs à un chien courant qui prend les devans d'une meute, & qui s'abandonne sur la bête quand il la rencontre.

ABANDONNEMENT, *f. m. en droit*, est le délaissement qu'on fait des biens dont on est possesseur, ou volontairement ou forcément. Si c'est à des créanciers qu'on les abandonne, cet abandonnement se nomme *cession*: si on les abandonne pour se libérer des charges auxquelles on est assujetti en les possédant, il se nomme *déguerpissement*. *Voyez* **CESSION** & **DÉGUERPISSMENT**.

L'*abandonnement* qu'un homme fait de tous ses biens le rend quitte envers ses créanciers, sans qu'ils puissent rien prétendre aux biens qu'il pourroit acquérir dans la suite. (H)

ABANDONNER, *v. a. en Fauconnerie*, c'est laisser l'oiseau libre en campagne, ou pour l'égayer, ou pour le congédier lorsqu'il n'est pas bon.

ABANDONNER un cheval, c'est le faire courir de toute sa vitesse sans lui tenir la bride, *Abandonner* les étriers, c'est ôter ses pieds de dedans. *S'abandonner* ou *abandonner* son cheval après quelqu'un, c'est le poursuivre à course de cheval.

* **ABANGA**, *f. m.* c'est le nom que les habitans de l'île Saint-Thomas donnent au fruit de leur palmier. Ce fruit est de la grosseur d'un citron auquel il ressemble beaucoup d'ailleurs. C. Bauhin dit que les Insulaires en font prendre trois au quatre pépins par jour à ceux de leurs malades qui ont besoin de pectoraux.

* **ABANO**, *f. f.* petite ville d'Italie dans la république de Venise & le Padoïan. *Long. 29. 40. lat. 45. 20.*

* **ABANTEENS**, *f. m. plur.* sont les peuples d'Argos ainsi nommés d'*Abas* leur roi.

* **ABANTES**, *f. m. pl.* peuples de Thrace, qui passèrent en Grece, bâtirent Abée que Xercès ruina, & se retirèrent de-là dans l'île de Négrepont, qu'ils nommerent *Abantide*.

* **ABANTIDE**, *f. f.* le Négrepont. *V. ABANTES.*

ABAPTISTON, *f. m.* c'est le nom que les anciens donnoient à un instrument de Chirurgie, que les écrivains modernes appellent communément *trépan*. *V. TRÉPAN*. (Y)

ABAUQUE, *f. m.* chez les anciens Mathématiciens signifioit une petite table couverte de poussière sur laquelle ils traçoient leurs plans & leurs figures, selon le témoignage de Martius Capella, & de Perse. *Sat. I. v. 137.*
Nec